

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 28 Janvier 2016 à 18 Heures 00 à l'Espace Lafare Alais, Salle Jean Canu.

Nombre de présents : 23

MM CERPEDES – PIALAT – SEKARNA – VALERO – ANDRÉ - PECON - VOINDROT – WILLENS - BONNEFOUS – THIERRY - MARTIN – JAPIOT - CAMPANELLA – KHENCHOUCH – COZAR GARCIA - ROULLEAU – BURILLO - - SAGIT - PALAT – BRUN - - BONNETE FAVRE - NOYÉ - AMBLARD

Nombre d'Absents Représentés : 3 (MMES FOUGHAR-FABRE-MEDICO)

Nombre d'Absent : 1 M NOYE

Madame Chaînez FOUGHAR avait donné procuration à Monsieur Cédric VALERO

Madame FABRE avait donné procuration à Monsieur Didier BRUN

Madame Martine MEDICO avait donné procuration à Monsieur Jean AMBLARD

Madame Laurie BURILLO est élue Secrétaire de séance

L'ordre du jour est ensuite abordé

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Aucune observation ou remarque n'est formulée et le Procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2016 est adopté par 22 voix Pour et 4 Abstentions (MM BRUN-FABRE-MEDICO-AMBLARD).

Monsieur CERPEDES propose ensuite que les questions 2-3-4-5-6-7-8-9 et 10 qui concernent tous les budgets, les comptes administratifs ou les affectations de résultats de la commune soient débattues ensemble et que les votes soient ensuite faits pour chacune d'entre elles.

2. ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2015 (BUDGET GENERAL, BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT)

3. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (BUDGET GENERAL, BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT)

Monsieur VALERO indique que pour les questions 2 et 3 de l'ordre du jour, il conviendra de se prononcer sur les Comptes administratifs de la Commune et les Comptes de gestion tenus par le trésorier municipal.

Monsieur VALERO précise qu'en ce qui concerne le budget général, le compte administratif fait apparaître un excédent brut global de 1.558.905,93 euros.

Le résultat de l'exercice se décompose de 710.252,98 euros en fonctionnement et de 848.652,95 euros en investissement.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, inscrits en dépenses, s'élèvent à 2.712.171,76 euros tandis que les reports de recettes s'élèvent à 1.521.139,79 euros.

Le résultat comptable net de l'exercice laisse donc apparaître un excédent de 710.252,98 euros en fonctionnement et un besoin de financement de 342.379,02 euros en investissement, soit un excédent net de 367.873,96 euros.

Monsieur VALERO rappelle, pour mémoire, que lors de l'arrivée de la nouvelle équipe, en 2014, l'excédent net, donc le report, était de 243.393,47 euros. Tel madame Soleil, l'opposition avait prédit que nous allions dans le mur avec notre budget.

Sur seulement 9 mois d'action en 2014, nous avons présenté un excédent net de 269.818,48 euros pour le budget 2015, 26.425,01 euros de plus, soit une amélioration de près de 11 %.

Avec 367.873,96 euros d'excédent net sur l'année complète 2015, nous dégageons 98.055,48 euros de plus d'excédent net. C'est une nouvelle amélioration de plus de 36 % que nous avons réalisé, preuve que notre maîtrise budgétaire et que notre gestion rigoureuse des deniers publics portent leur fruit.

Preuve aussi que l'équipe précédente laissait filer les dépenses sans se soucier que c'est l'argent des Saint-Martinois qu'ils dilapidaient.

Monsieur VALERO précise que le programme pour lequel la nouvelle équipe a été élue se met en place au fil des mois et des années et qu'à la fin du mandat, nous pourrions faire les comptes, et nous n'aurons aucun mal à faire mieux que l'ancienne équipe municipale. Monsieur VALERO rappelle que les deux tiers de leur programme de 2008 n'avaient pas été réalisés en 2014, mais que pour la nouvelle équipe, c'est au contraire les deux tiers du programme qui a d'ores et déjà été mis en œuvre. Il signale que quand on prend des engagements devant les électeurs, on tient ses promesses. C'est ce à quoi la majorité municipale s'emploie depuis 2 ans.

Monsieur VALERO précise que pour le budget annexe du service de l'eau, le compte administratif fait apparaître un excédent brut global de 153.930,01 euros.

Le résultat de l'exercice se décompose de 53.469,06 euros en exploitation et de 100.460,95 euros en investissement.

Les restes à réaliser de la section investissement, inscrits en dépenses, s'élèvent à 705 533,88 euros tandis que les reports de recettes sont de 569.205,74 euros.

Le résultat comptable net de l'exercice laisse donc apparaître un excédent de 53.469,06 euros en exploitation et un besoin de financement de 35.867,19 euros en investissement.

En ce qui concerne le budget annexe du service de l'assainissement, Monsieur VALERO indique que le compte administratif fait apparaître un excédent brut global de 51.075,93 euros.

Le résultat de l'exercice se décompose de 23.843,91 euros en exploitation et de 27.232,02 euros en investissement.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, inscrits en dépenses, s'élèvent à - 27.232,02 euros tandis que les reports de recettes sont nuls.

Le résultat comptable net de l'exercice s'établit donc à 23.843,91 euros en exploitation et à 0 en investissement, soit un excédent net de 23.843,91 euros.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 (BUDGET GENERAL, BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT)

Monsieur VALERO précise qu'au niveau du budget général, la section de fonctionnement du compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de 710.252,98 euros.

Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement inscrit au budget 2015 était de 463.469,48 euros.

La section d'investissement enregistre un besoin de financement de 342.379,02 euros, c'est pourquoi il vous sera proposé d'y affecter cette somme qui sera reprise à l'article 1068 du budget primitif 2016.

Il est donc proposé au Conseil de maintenir la différence, soit 367.873,96 euros en section de fonctionnement.

Au niveau du budget annexe du service de l'eau, Monsieur VALERO signale que la section d'exploitation du compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de 53.469,06 euros.

Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement inscrit au budget 2015 était de 35.926 euros.

La section d'investissement enregistre un besoin de financement de 35.867,19 euros, somme qui sera inscrite à l'article 1068 du budget de l'eau.

Au niveau du budget annexe du service de l'assainissement, la section d'exploitation du compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de 23.843,91 euros.

La section d'investissement, quant à elle, n'enregistre pas de besoin de financement. C'est pourquoi il vous sera proposé de maintenir l'excédent de 23.843,91 euros en section d'exploitation.

5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET GENERAL)

Monsieur VALERO précise que le budget primitif 2016 présente 3.486.419,96 euros en fonctionnement et 3.496.724,72 euros en investissement, soit un total de 6.983.144,68 euros en dépenses comme en recettes.

Monsieur VALERO tient à souligner que comme les années précédentes, la préparation du budget 2016 s'est faite dans un contexte d'aggravation des politiques nationales d'austérité, concrétisé au niveau communal par une baisse des dotations de l'État. Les décisions gouvernementales impliquent une nouvelle baisse de 43.000 euros pour notre commune cette année. Ce sont déjà près de 200.000 euros que notre équipe a été contrainte d'économiser depuis notre prise de fonction.

Ces 43.000 euros de baisse de dotations, nous aurions dû les retrouver à l'article 7411 des recettes de fonctionnement. Or, si vous avez fait le calcul, la baisse de dotation forfaitaire est au final de 34.073 euros. La dotation forfaitaire est calculée sur la base du nombre d'habitants, l'INSEE ayant constaté une augmentation de la population saint-martinoise, c'est ce qui explique qu'au final la baisse de dotation est un peu moindre que prévue. La dotation forfaitaire sera donc cette année de 602.327 euros. La commune se voit ainsi privée de près de 110.000 euros par rapport à 2013, et le phénomène s'aggravera encore l'an prochain.

Autre baisse de ressources, je vous en avais parlé lors du débat d'orientation budgétaire, c'est l'histoire des vases communicants entre le FCTVA et la taxe d'habitation. Les estimations prévoient que nous pourrions récupérer 5.500 euros de FCTVA sur l'entretien des bâtiments, à valoir sur le budget primitif 2018, ce qui est nouveau. Par contre, les estimations prévoient également une perte de 17.000 euros sur la taxe d'habitation. Pire qu'une mesurette de compensation, notre commune perd donc au final 11.500 euros à cause de ces nouvelles dispositions de la loi de finances 2016 adoptées par le gouvernement.

Malgré tout, Monsieur VALERO signale que, l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux sera tenu.

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Monsieur VALERO indique que le taux concernant la taxe d'habitation reste donc fixé à 13,55 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti à 52,68 %.

Par contre, il signale que cette année le taux sur le foncier bâti est fixé à 22,89 %, en baisse de 6 points par rapport à l'an dernier.

En effet, les 50 maires d'Alès Agglomération se sont mis d'accord pour transférer 6 points de fiscalité des communes vers l'agglomération. Monsieur VALERO tient à expliquer cette décision qui résulte du mariage des 73 communes au 1^{er} janvier prochain, conséquence de la loi NOTRe. En effet, la fusion d'Alès Agglomération avec le Pays Grand' Combien, Vivre en Cévennes et les Hautes Cévennes, impliquait de fait une augmentation des impôts pour les 50 communes d'Alès Agglomération qui a des taux de fiscalité plus faibles que les 3 autres communautés de communes.

Avec cette nouvelle fusion qui va donner naissance à une agglomération à 73 communes. Le taux moyen pondéré concernant la taxe sur le foncier bâti a été calculée à 1,56 %. En l'état, c'est donc une hausse de 1,26 point supplémentaire qui se profilait. Les 50 maires

ont donc décidé de transférer 6 points d'impôts sur le foncier bâti à Alès Agglomération pour tendre vers le taux moyen pondéré recalculé à 6,39 %.

La nouvelle fusion va donc impliquer une augmentation du taux d'Alès Agglomération sur le foncier bâti de seulement 0,09 points. Sans accord des 50 maires, le taux aurait été fixé à 1,56 point dès le 1^{er} janvier 2017. C'est une mesure qui, globalement, va rester dans l'ombre, pourtant elle va permettre une grosse économie aux contribuables, puisque, sans accord, le taux aurait automatiquement augmenté de plus de 400 %.

Au niveau des investissements, Monsieur VALERO signale que le réaménagement des parkings verrait le jour d'ici l'été. De même, la réhabilitation du stade devrait démarrer au mois de juillet pour s'achever en février 2017. L'achat du terrain figure donc en dépenses d'investissement pour un montant de 356.100 euros.

En parallèle, les travaux de réparation des voiries endommagées par les inondations de septembre 2014 sont en cours depuis plusieurs mois. Les dégâts sont considérables, (1,7 millions d'euros uniquement pour les voiries), auxquels il convient d'y ajouter les 560.000 euros de dégâts sur le réseau d'eau potable. Les travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année.

Sur cet exercice, il faut également prévoir du gros entretien. C'est ainsi que 60.000 euros sont inscrits pour le remplacement des chaudières des écoles Langevin-Wallon et Henri Barbusse, pour le foyer Georges Brassens, pour la Castagnade, ainsi que pour le chauffage de la salle Capitaine Albert. Des menuiseries, volets roulants et stores sur divers bâtiments sont également à remplacer pour 18.500 euros au total.

Il convient également de prévoir 5.000 euros pour les vitrages, hublots et projecteurs de l'Espace La Fare Alais.

Monsieur VALERO indique qu'il est également envisagé l'achat d'une balayeuse automotrice pour 18.000 euros ainsi qu'une voiture électrique pour 22.000 euros. Ceci avait déjà été évoqué, cette dernière vient en remplacement du véhicule essence actuel de la Police Municipale. Monsieur VALERO précise que 22.000 euros, c'est la somme à inscrire en investissement, mais que l'État versera en retour des aides d'au minimum 9.000 euros qui viendront diminuer d'autant le prix réel d'achat du véhicule électrique.

Il est également prévu en investissement la première tranche des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments publics, pour un montant de 36.573 euros.

Entre autres, il faut encore noter les 12.000 euros pour la construction de caveaux et pour l'aménagement d'un nouveau jardin du souvenir. En effet, concernant les caveaux, il s'avère que plusieurs ventes se sont produites, et il convient donc d'en construire de nouveaux pour répondre aux besoins. Quant au jardin du souvenir, Monsieur VALERO indique qu'il a été constaté qu'il n'était pas aux normes. De ce fait, les cendres et les graviers s'accumulent et l'esthétique générale n'est plus guère appropriée au recueillement. Il est impossible de réaménager le jardin du souvenir existant, pour des règles déontologiques et réglementaires évidentes. C'est pourquoi, Monsieur VALERO précise qu'un nouveau jardin du souvenir sera aménagé, mais cette fois-ci, dans les règles de l'art.

7. SUBVENTIONS AU C.C.A.S ET AUX ASSOCIATIONS

Monsieur VALERO précise que le budget du C.C.A.S. est en léger recul, ceci est uniquement dû au départ en retraite d'un agent en cours d'année.

Dans les associations, ont été inscrits 500 euros supplémentaires pour l'association du personnel municipal « Entr'Nous ». En effet, la Collectivité est encore loin de la règle du 1 % pour les comités d'entreprises, et même si les effectifs sont en dessous du plafond des CE, il a été décidé de se rapprocher de ce 1 % un peu plus chaque année.

Nous retrouvons ensuite une subvention de 120 euros à l'A.D.I.R.P. qui mène comme action la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation le dernier dimanche du mois d'avril de chaque année. Nous lui accordons donc la même subvention que pour la F.N.A.C.A. et le C.A.D.I.R.

Enfin, Monsieur VALERO indique que 600 euros ont été inscrits pour l'entretien de la borne de recharge électrique qui va être installée. Comme c'est pour un syndicat mixte, le versement se fait sous forme de subvention et non sous forme de facturation.

8. IMPUTATION DES BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur VALERO précise que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'imputation des biens de faible valeur en section d'investissement, et ce afin de récupérer le Fond de Compensation pour la TVA, dit FCTVA.

9. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (SERVICE DE L'EAU)

Monsieur VALERO explique que le budget primitif 2016 du service de l'eau qui présente 97.601,87 euros en exploitation et 899.635,75 euros en investissement, pour un total de 997.237,62 euros en dépenses comme en recettes. C'est le report du reste à réaliser sur les travaux de réparation du réseau d'eau potable, consécutivement aux dégâts des inondations de septembre 2014.

10. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (SERVICE ASSAINISSEMENT)

Monsieur VALERO signale que le Conseil est appelé à voter le budget primitif 2016 du service assainissement qui présente 29.343,91 euros en exploitation et 32.732,02 euros en investissement, soit un total de 62.075,93 euros en dépenses comme en recettes.

En conclusion, Monsieur VALERO indique que ce budget 2016, comme le précédent, démontre toute la capacité de l'équipe municipale à gérer, avec tout le sérieux nécessaire, les deniers publics. Il tient à rappeler que suite à la coupe drastique des subventions de l'État, les services d'Alès Agglomération prévoyaient pour notre commune le passage d'un excédent net de 243.393,47 euros en 2014 à 0 d'ici 2018. La prévision avait été établie sur la base des comptes administratifs 2014 bouclant le budget 2013 de l'ancienne équipe municipale.

Avec une augmentation de l'excédent net depuis 2 ans, à moins d'une nouvelle attaque gouvernementale d'ici là, nous pouvons aujourd'hui affirmer que Saint-Martin ne fera pas partie des mauvais élèves en 2018.

Flirter ou entrer en épargne nette négative aurait été dramatique pour les Saint-Martinois. Sans capacité d'autofinancement, la commune ne pourrait plus investir, pire, elle devrait drastiquement trancher dans les dépenses de fonctionnement, sans aucune possibilité de remplacer le moindre agent, aussi important soit son rôle. En parallèle, la commune devrait massivement augmenter les impôts pour ne pas risquer la faillite.

Cette vision, si elle reste présente pour bon nombre de communes, s'éloigne, pour l'instant, pour Saint-Martin. Au contraire, avec un excédent net en augmentation régulière, la

commune peut poursuivre ses politiques sociales, sportives, culturelles, éducatives, mais aussi les travaux et les aménagements. Malgré tous ces impondérables, l'équipe municipale peut poursuivre sereinement la mise en œuvre de son programme et de ses engagements.

Madame BONNETE-FAVRE s'interroge sur le montant élevé 2712 171 € des restes à réaliser en section d'investissement. Madame BONNETE-FAVRE s'interroge également sur les travaux de voirie 2014 inscrits pour un montant de 188 450 € et non réalisés à ce jour.

Monsieur CERPEDES lui rappelle que le montant des restes à réaliser correspond en grande partie (1 700 000 €) aux travaux de réparation des inondations 2014 qui ont été interrompus suite aux inondations de 2015 qui ont repris fin novembre début décembre. Les factures ont été reçues fin décembre 2015. Ces travaux ne se termineront qu'à l'automne 2016.

Quant aux travaux de voirie 2014, la commission d'ouverture des plis se réunissait la veille des inondations, suite aux inondations ce programme a été arrêté il convient donc de réaliser les travaux liés aux inondations puis de redéfinir par la suite le besoin si nécessaire.

Monsieur CERPEDES énumère et justifie par le détail l'ensemble des restes à réaliser de la Section d'investissement en indiquant qu'il ne s'agit en aucun cas, comme cela se pratiquait auparavant, d'argent mis « sous le coude » mais bien de travaux dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices.

Monsieur BRUN souhaiterait connaître quel type de chaudières sera installé dans les Écoles et au Foyer Georges Brassens.

Monsieur CERPEDES lui indique que pour ce qui est de la chaudière de Barbusse, elle sera remplacée à l'identique. Pour la Médiathèque, l'installation d'une chaudière réversible est envisagée, quant à l'École Langevin-Wallon il est étudié la possibilité d'installer une chaudière bois.

Monsieur BRUN souhaiterait connaître quel logement est concerné par le remplacement des menuiseries.

Monsieur CERPEDES lui confirme qu'il s'agit du logement situé au dessus de l'ancienne poste, mais que cette installation ne dégradera en rien les travaux réalisés par l'équipe municipale car les nouveaux matériaux se posent directement sur les menuiseries existantes.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir si les vespasiennes qui vont être installées seront payantes.

Monsieur CERPEDES lui confirme que celles-ci seront totalement gratuites et destinées aux boulistes ou aux participants aux diverses festivités organisées sur l'esplanade.

Monsieur BRUN s'inquiète sur les possibilités de vandalisme (graffitis) que pourrait supporter ce type d'installation et du coût qui en découlerait pour la commune.

Monsieur CERPEDES lui indique qu'il y a des dizaines voire des centaines d'installations de ce type actuellement dans notre département et qu'elles ne sont pas particulièrement dégradées. Il fait donc le pari sur l'intelligence des Saint-Martinois.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir si le véhicule destiné à la police municipale est un véhicule 100 % électrique et si ce type de véhicule va pouvoir « faire l'affaire » en cas d'inondation.

Monsieur CERPEDES lui confirme que ce sera bien un véhicule 100 % électrique. Monsieur CERPEDES explique que suite à la réorganisation des services de police municipale, les véhicules font plus de kilomètres qu'ils ne le faisaient auparavant et que ce type de véhicule permettra de faire des économies substantielles. Monsieur CERPEDES signale que quel que soit le véhicule quand on avance dans 40 cm d'eau c'est très compliqué.

Monsieur BRUN demande quel est le logement municipal concerné par le changement de chaudière.

Monsieur CERPEDES lui précise qu'il s'agit du logement situé derrière la Mairie, les conduits de cheminée sont en amiante-ciment et on ne peut plus les toucher donc il faut remplacer le système de chauffage.

Madame BONNETE-FAVRE s'étonne que concernant les dépenses de fonctionnement à l'article 6553 – Contingent Services Incendie, la somme de 94600 € n'ait pas été inscrite au Budget 2016.

Monsieur CERPEDES lui explique que Monsieur le Préfet du Gard a retiré à la communauté d'Alès Agglo le paiement du Contingent Incendie et que c'est la commune qui a dû le payer pour l'exercice 2015. Avec la Loi NOTRe, l'Agglo récupère le paiement du Service Incendie en sachant que ce montant sera retenu sur l'Attribution de Compensation.

Monsieur AMBLARD s'étonne pour sa part de la disparition de la subvention à l'Association le Kiosque en 2016.

Monsieur CERPEDES précise qu'au cours de l'exercice 2014, une contractualisation avait été réalisée avec cette Association, mais le budget de l'Agglo avait déjà été monté, c'est donc la commune qui avait versé la subvention en 2015. Cette année la dépense est bien inscrite au budget de l'Agglo.

Monsieur BRUN souhaiterait connaître les motifs de la diminution des subventions versées aux écoles.

Monsieur CERPEDES lui signale que le calcul des subventions versées aux Associations de Parents d'Élèves est de 50 € pour chacune des APE + 3 € par enfant scolarisé.

Aucune nouvelle question n'étant posée, Monsieur CERPEDES fait procéder au vote de chacune des questions qui viennent d'être débattues.

Monsieur CERPEDES fait procéder au vote des Comptes de Gestion présentés par le Receveur Municipal

Les comptes de gestion sont adoptés par 26 voix pour.

Monsieur CERPEDES quitte ensuite la salle et laisse la présidence à Madame PIALAT qui va faire procéder au vote des Comptes Administratifs.

Les Comptes Administratifs de la Commune, du Budget de l'Eau et du Budget de l'Assainissement sont adoptés par 25 voix pour.

Monsieur CERPEDES reprend sa place et fait procéder au vote concernant l'affectation du résultat de fonctionnement et des résultats d'exploitation du Budget général, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service de l'Assainissement.

Ces documents sont adoptés par 26 voix pour.

Madame JAPIOT tient à préciser qu'elle votera contre ce budget car elle est Fonctionnaire, très attachée au service public et indique donc qu'il est impensable pour elle de voter un budget qui entérine le non remplacement des deux agents partant en retraite.

Monsieur CERPEDES prend acte de sa décision.

Madame ANDRE indique pour sa part qu'elle ne se retrouve plus dans l'équipe municipale et qu'elle rencontre de réelles divergences avec certaines orientations. Elle indique qu'elle fait malgré tout la différence entre la gestion actuelle et la gestion de l'équipe de M. MARROT.

Madame ANDRE précise qu'elle est très fière du travail accompli par les Élus municipaux, Employés et partenaires notamment lors des inondations pour venir en aide aux nombreux Saint Martinois très touchés matériellement. Madame ANDRE précise qu'avec l'équipe du CCAS, l'Équipe du Roucan et du centre de loisirs un excellent travail a été réalisé qui a permis d'améliorer l'existant mais qu'elle est face à un dilemme entre la poursuite de ce travail auprès des Saint Martinois et le vote d'un budget qui ne correspond pas à ses engagements, c'est pourquoi après mûre réflexion elle fait le choix de rester aux valeurs d'humanisme et de solidarité qui l'animent et ne votera pas ce budget et donne sa démission en souhaitant pleine réussite à toutes et à tous dans chacun de leurs mandats respectifs.

Monsieur CERPEDES respecte cette décision qui a été discutée et indique qu'il a les mêmes orientations que Madame ANDRE mais des chemins différents pour y parvenir.

Monsieur BRUN précise qu'il s'abstiendra lors du vote de ce Budget car il ne voit pas de grandes orientations sinon de détruire l'existant ou de diminuer les subventions aux Associations.

Monsieur CERPEDES précise que la diminution des subventions aux Associations et notamment aux APE résulte d'un processus qui avait été mis en place par l'équipe Municipale dont Monsieur BRUN faisait partie il respecte donc sa décision de s'abstenir sur une décision qu'il a lui-même mis en place.

Monsieur CERPEDES indique qu'il équilibre son budget malgré les baisses de dotations de l'État, et que ce budget tient la route bien qu'il ne convienne pas à Monsieur BRUN puisqu'il n'avait pas le même programme. Concernant le programme de l'équipe municipale, Monsieur CERPEDES indique que sur les 67 propositions qu'il contenait, 40 sont d'ores et déjà mises en place.

Monsieur CERPEDES fait ensuite procéder au vote du Budget Primitif Budget Général qui est adopté par 19 voix pour – 2 voix Contre (Mmes JAPIOT – BONNETE FAVRE) et 5 Abstentions (Mrs et Mmes ANDRE – AMBLARD – FABRE – BRUN – MEDICO).

Monsieur CERPEDES fait procéder ensuite au vote des taux d'imposition qui sont approuvés 26 voix pour.

Ensuite Monsieur CERPEDES fait procéder au vote des subventions au CCAS et aux Associations. Cette décision est adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions (Mrs et Mmes AMBLARD – FABRE – BRUN – MEDICO).

Concernant l'imputation des biens de faible valeur en section d'investissement la décision est adoptée par 26 voix pour.

Le Budget Primitif du Service de l'Eau est adopté par 25 voix Pour et 1 voix Contre (Madame BONNETE-FAVRE)

Le Budget Primitif du Service Assainissement est adopté par 25 voix Pour et 1 voix Contre (Madame BONNETE-FAVRE)

11. OUVERTURE DE POSTES POUR RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Monsieur CERPEDES indique que comme chaque année il est proposé d'ouvrir 4 postes d'emplois saisonniers pour le mois de Juillet et 4 postes pour le Mois d'Août. Ces personnels seront affectés au service technique.

La décision est adoptée par 26 voix pour

12. ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES CAVEAUX – CIMETIERE LE CRES

Monsieur VALERO indique que des devis ont été sollicités pour la réalisation des caveaux et il est donc demandé au conseil municipal d'actualiser les nouveaux tarifs qui sont les suivants :

- Concessions cinquantenaires à deux places : 500 €
- Caveaux à deux places : 800 €
- Concessions cinquantenaires à quatre places : 1000 €
- Caveaux à quatre places : 1200 €
- Concessions trentenaires du columbarium : 500 €

Madame BONNETE-FABRE souhaiterait connaître les pourcentages d'augmentation par rapport aux tarifs existants.

Monsieur CERPEDES indique que pour :

Les Concessions cinquantenaires à deux places le tarif était de 475 € il est proposé de le passer à 500

Les Caveaux à deux places le tarif était de 625 € il est proposé de le passer à 800
Les Concessions cinquantenaires à quatre places le tarif était de 950 € il est proposé de le passer à 1000

Les Caveaux à quatre places : le tarif était de 1100 € il est proposé de le passer à 1200 €

Les Concessions trentenaires du columbarium : le tarif était de 475 € il est proposé de le passer à 500 €

Monsieur VALERO tient à préciser que le coût du terrassement reste à la charge de la Commune.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir si l'emprunt concernant la construction du cimetière est fini de payer.

Monsieur CERPEDES lui répond de façon positive.

La décision est adoptée par 26 voix pour.

13. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMERATION POUR L'ACHAT DE TERRAINS APPARTENANT A LA FAMILLE CELLIER

Il avait été obtenu 3 ans de versement de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération pour les années 2016-2017 et 2018. Toutefois suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet définissant le périmètre de la nouvelle Agglo, les Élus d'Alès Agglomération ont décidé de ne pas anticiper sur les années à venir et il convient donc de prendre en compte la somme de 50 692 € concernant l'exercice 2016, les 2/3 restant étant versés ultérieurement.

Madame BONNETE-FABRE rappelle que lors du dernier conseil municipal elle avait posé la question concernant le versement de cette somme et qu'il lui avait été répondu que la totalité de la somme à savoir 150 000 € était bien inscrite au Budget Alès Agglo. Elle précise donc qu'elle n'est pas contre le projet du stade mais bien contre un projet non maîtrisé.

Monsieur CERPEDES lui indique que c'est tout à fait le droit d'un élu de voter contre une demande de subvention et que dans la réponse qu'il avait faite lors du dernier conseil municipal, il n'avait fait que reprendre les propos du Président d'Alès Agglomération qui lui avait bien affirmé « entre 4 yeux » que ce montant était bien inscrit. Entre temps il y a eu l'arrêté préfectoral de la nouvelle agglomération et les élus sont revenus sur leur décision en décidant d'échelonner les versements sur trois exercices.

En conclusion, Monsieur CERPEDES précise que le projet de stade est donc un projet bien maîtrisé.

Monsieur BRUN précise que pour sa part, il n'est pas contre le projet de réfection du stade, mais il trouve que la somme de 1 million d'euros allouée pour ce projet empêche d'autres réalisations qui pourraient profiter à beaucoup plus de personnes que des footballeurs. Et en conséquence il votera contre cette décision.

Monsieur CERPEDES pense que cette position est « cocasse » quand on sait que dans le programme que portait Monsieur BRUN lors des dernières municipales, outre la

réalisation d'un nouveau stade, figurait également la construction d'un gymnase, le tout pouvant être estimé aux alentours de 4 Millions d'euros.

La décision est adoptée par 21 voix pour et 5 voix contre (Mmes BONNETE FAVRE – FABRE – BRUN – MEDICO – AMBLARD).

14. CREATION D'UNE SERVITUDE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVES SUR LE CHEMIN DE LA TRANSHUMANCE POUR LA DESSERTE DES PROPRIETES RICHARD ET ORLANDINI

Monsieur VOINDROT explique qu'à la demande de Messieurs RICHARD et ORLANDINI il est proposé au conseil la création d'une servitude de réseaux sur le chemin de la Transhumance.

L'existence de ces réseaux privés d'assainissement des eaux usées implique l'instauration d'une servitude par acte notarié dont les frais restent à la charge des demandeurs.

La décision est adoptée par 26 voix pour.

15. AGRANDISSEMENT DU PARKING DES ECOLES DU CENTRE VILLE : ACHAT DE TERRAIN A LA SOCIETE BPI France FINANCEMENT – CICO BAIL

Monsieur VOINDROT précise que les places de parking manquent cruellement au centre du village, il a donc été décidé de réaliser un aménagement autour des écoles en partie basse de l'espace pelouse et de la fontaine désaffectée. Cet aménagement va permettre de dégager 34 places de stationnement supplémentaires par rapport aux 57 qui existent aujourd'hui.

Pour ce faire, il est indispensable pour la commune d'acquérir la parcelle AI 151 dans son entier et la parcelle AI 419 en partie car l'entrée actuelle et future du parking s'effectue par celles-ci.

L'accord des propriétaires a été obtenu pour procéder au transfert de propriété de ces parcelles de terrain à l'euro symbolique. L'acquisition à venir porte sur une superficie totale de 292 m².

Monsieur BRUN s'étonne qu'on ait attribué le marché alors qu'il y a un bout de terrain qui n'appartient pas à la Municipalité

Monsieur CERPEDES lui s'étonne que depuis 20 ans on aille se garer sur ce parking en passant chez le voisin. Monsieur CERPEDES signale, en outre que le Marché n'est pas encore attribué, mais ce n'est que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie pour choisir l'entreprise, donc le marché n'est pas encore signé officiellement.

Madame BONNETE-FAVRE signale qu'elle votera contre cette décision compte-tenu du montant de ce projet qui fait ressortir que chaque place coûtera 9469 €

Monsieur CERPEDES signale que l'opposition avait dans son programme un projet de 50 places gratuites, mais là le dossier a été confié à un Maître d'œuvre qui a réalisé un projet qui va sécuriser le lieu pour un coût tout à fait normal pour une place devant une école à laquelle on veut donner un petit cachet

Monsieur BRUN précise que son projet n'était pas gratuit, mais qu'on aurait pu créer plus de places en couvrant le ruisseau.

Monsieur CERPEDES lui affirme que cette idée était irréalisable car il est impossible de créer des places de parking en couvrant un ruisseau surtout en zone PPRI.

Monsieur AMBLARD indique pour sa part qu'il votera contre cette décision car il estime que bien souvent la municipalité n'a que pour objectif de casser l'existant.

Monsieur CERPEDES dément cette affirmation, mais il précise que ce n'est que par mesure de sécurité que la fontaine désaffectée et dangereuse sera détruite.

La décision est adoptée par 21 voix pour et 5 voix contre (Mmes BONNETE FAVRE – FABRE – BRUN – MEDICO – AMBLARD).

16. LOTISSEMENT LE GRAND DEVOIS : VENTE DE TERRAIN A LA FAMILLE AUBERGER

Monsieur VOINDROT informe le conseil que Monsieur et Madame AUBERGER ont souhaité se porter acquéreurs d'une partie de la parcelle de terrain communal qui jouxte leur propriété et ce afin de manœuvrer plus aisément leur véhicule lors des entrées et sorties de leur garage. La superficie dont ils attendent le transfert de propriété de la commune est de l'ordre de 110 m² pour une valeur vénale de 30 € le m².

Ce terrain n'étant a priori d'aucune utilité pour la commune, il sera proposé de le vendre aux demandeurs pour le prix mentionné ci-dessus soit un prix de vente global de 3300 € net vendeur.

Les frais de géomètre et de notaire restent bien entendu à la charge de ces derniers.

Madame BONNETE-FAVRE souhaiterait savoir si ce terrain est constructible.

Monsieur CERPEDES lui confirme que ce terrain est constructible car situé en Zone U mais le tarif de 30 € le M² a été donné par le service des domaines qui a sans doute estimé que ce bout de terrain était de fait non constructible.

Madame BONNETE-FAVRE s'interroge sur la maîtrise budgétaire quand on achète un terrain à 80 € le mètre carré pour le stade et qu'on vend à 30 € pour un particulier.

Monsieur CERPEDES lui signale qu'il est d'usage de s'en tenir à l'estimation du service des domaines lors de la vente ou de l'acquisition du bien immobilier. De plus, Monsieur CERPEDES signale, en outre, que grâce à la perspicacité de Monsieur PECON ce terrain qui devait être payé 11 000 € sur proposition de l'ancienne municipalité n'a finalement coûté qu'un euro.

La décision est adoptée par 25 voix pour et 1 abstention (Mme BONNETE-FAVRE)

17. ECHANGE DE TERRAINS AVEC MONSIEUR AUTANT : RECTIFICATIF A LA DELIBERATION DU 28 JANVIER 2016

Monsieur VOINDROT signale que la délibération que les membres du conseil municipal ont prise lors de la séance du 28 janvier dernier comportait une erreur matérielle

au niveau de la superficie de la partie de terrain communal qui était à échanger avec le bien de Monsieur AUTANT.

La cession portait sur 1266 m² et non 1150 m² comme annoncé par erreur.

Il convient donc de régulariser la situation au travers d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

La décision est adoptée par 25 voix pour et 1 abstention (Mme BONNETE-FAVRE)

18. RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE TERRAIN A L'ASSOCIATION ANIMALIN

Monsieur CERPEDES explique que le Bail accordé à l'Association Animalin arrive à terme, un nouveau contrat de bail portant sur le terrain utilisé par l'association Animalin est donc proposé et ce pour une durée de 9 ans.

Le loyer annuel, révisable tous les 3 ans, s'élève à 224,61 €.

La décision est adoptée par 26 voix pour.

19. MISE AUX NORMES DE SECURITE ET ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION BUDGETAIRE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur CERPEDES rappelle que par délibération du 28 janvier dernier, le conseil municipal a donné son accord aux travaux de mise en sécurité et accessibilité des équipements communaux pour un montant de 67 930 € HT.

Ce dossier a été déposé auprès des services de la Sous-préfecture d'Alès pour l'obtention d'une aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2016). De manière à optimiser cette opération d'investissement sur le plan financier, il est donc proposé au conseil municipal de faire appel à nouveau à l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, mesure adoptée dans la loi des finances pour 2016.

La décision est adoptée par 26 voix pour

20. AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU SMEG (SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD) POUR LE FINANCEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur VALERO indique qu'il est demandé au conseil municipal de créer une nouvelle catégorie de bien amortissable, à savoir les subventions d'équipement versées à un organisme public et de fixer leur durée d'amortissement à 5 ans. Ce mécanisme trouvera à s'appliquer pour la 1^{ère} fois, lors du versement au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) de la contribution de la commune pour l'achat d'une borne de recharge destinée aux véhicules électriques.

Monsieur VALERO signale que cet engagement de la commune a été acté par délibération du conseil municipal du 28 janvier dernier.

La décision est adoptée par 26 voix pour

21. CONTRÔLE BUDGETAIRE : COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES SUITE A SA SAISINE PAR LA SOCIETE ARTELIA VILLE ET TRANSPORT

Monsieur CERPEDES indique que lors des travaux d'aménagement du centre ville, une plainte avait été déposée contre le Bureau d'Études chargé de ces travaux et l'ancien Maire de la Commune Monsieur MARROT pour favoritisme. L'instruction de cette plainte est en cours. Il a donc été décidé d'attendre la fin des investigations pour voir si cette plainte allait déboucher ou pas pour payer la fin des factures concernant ce projet.

A la suite de la saisine du conseil de la société ARTELIA Ville Transport, la Chambre Régionales des Comptes a rendu un avis qui estime que c'est une dépense obligatoire dont les crédits sont bien inscrits au budget et qu'il convient donc de la régler.

Malgré cela, le paiement, s'il intervient, ne sera réalisé qu'à l'issue de l'instruction actuellement en cours.

Conformément à l'article L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit être informé de cet avis.

22. COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES PORTANT SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ALES AGGLOMERATION (AU TITRE DES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS) ADRESSE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES

Monsieur CERPEDES explique qu'aux termes de l'article L 211-8 du Code des Juridictions Financières, « l'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évolution des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

Dans ce cadre, la chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la Communauté d'Agglomération « Alès Agglomération » à compter de l'exercice 2009 et a délibéré sur le rapport d'observations définitives le 2 décembre 2015.

Ce contrôle s'inscrit dans l'enquête nationale « Gestion Locale de la Fonction Publique Territoriale », thème opérationnel du rapport public thématique 2016 de la Cour des Comptes sur l'État des Finances Publiques Locales.

23. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur CERPEDES indique que maintenant toutes les associations qui disposeront d'un local municipal devront obligatoirement signer une convention de mise à disposition tel est donc le cas pour l'Association « Entr'Nous » et le « Boxing Club Saint Martin »

Monsieur BRUN s'interroge sur le fait qu'une Association occupe un local au sein de l'École Henri Barbusse.

Monsieur CERPEDES le rassure sur le fait que l'Association « Entr'nous » n'occupera ce local qu'en dehors des heures scolaires.

24. QUESTIONS D'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

Monsieur COZAR-GARCIA a participé à la Commission Éducation au cours de laquelle a été établi un bilan de la rentrée 2015 faisant ressortir des effectifs en baisse. Au niveau de la restauration scolaire, le Marché a été lancé faisant appel aux producteurs locaux. Il y aura un seul tarif agglo avec les mêmes prestations sachant que le tarif actuel est de 8,90 € par repas.

Au cours de cette Commission ont également été évoqués l'informatique et l'Environnement Numérique de Travail qui doivent se généraliser en coopération avec les enseignants. L'Agglo souhaite que le coût de revient soit de 1,5 € par enfant et par an pour la formation des enseignants. Un animateur par circonscription sera mis à disposition des écoles pour présenter le matériel.

Monsieur COZAR-GARCIA précise également que la Société ORANGE a choisi la commune de Saint-Martin-de-Valgagues pour démarrer ses travaux de connections compte-tenu que nous sommes les plus mal lotis.

Monsieur CERPEDES souligne qu'effectivement une nouvelle fois, les Collectivités devront mettre la main à la poche pour financer une charge qui appartient à l'Education Nationale, certes cela ne représentera que 600 € pour la Commune mais c'est donc un nouveau transfert de charges opéré par le Gouvernement.

Monsieur THIERRY indique pour sa part que le Budget de Syndicat de l'Avène a été voté à l'unanimité d'un montant de 6 994 890 €, se composant de

Section investissement : 4 774 740 €

Section fonctionnement : 2 220 150 €

Ce budget intègre un volume important de travaux de renouvellement de canalisations anciennes et fuyardes. Des subventions ont été demandées à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental du Gard. La nouvelle réglementation porte obligation de souscrire à la Charte Qualité des Réseaux d'Eau Potable, dont les recommandations en matière d'études préalables conduisent à retarder les travaux de près de deux ans. Le Syndicat de l'Avène, en tant que co-financeur de l'Agence de l'Eau, devrait rencontrer moins de difficulté.

Monsieur THIERRY indique que dans la répartition des charges pour 2016, la participation des 21 communes s'élève à un total de 237 928 €, mais en ce qui concerne les villes d'Anduze et de Saint Martin celle-ci est à 0,00€

Pour conclure, Monsieur THIERRY rappelle quelques chiffres concernant le Syndicat de l'Avène :

Le volume annuel d'eau potable produit est de l'ordre de 8 700 000 m³ d'eau, la production maximale journalière est de 52 000 m³/jour (soit l'équivalent de 16 piscines olympiques).

Le Syndicat de l'Avène compte 18 000 abonnés (soit environ 38 000 habitants) desservis par un réseau public d'une longueur totale de 660 km et par 71 réservoirs.

Monsieur CERPEDES précise qu'en ce qui concerne la Commission déchets à laquelle il a participé, il a été décidé le changement de 15 véhicules par des véhicules neufs et ceci sera renouvelé tous les 5 ans. Pour ce qui est de la collecte des encombrants, il s'avère que celle-ci

n'est pas satisfaisante et donc deux solutions sont à envisager : soit augmenter les capacités du service, soit revenir à la collecte par chaque commune et après discussion il semblerait que ce soit la deuxième solution qui sera retenue.

25. QUESTIONS DIVERSES

Madame BONNETE-FAVRE indique que des caméras sont installées pour enregistrer les débats lors des séances du Conseil, mais elle ne retrouve pas trace de ces diffusions sur le Site de la Mairie

Monsieur CERPEDES lui indique que c'est un problème principalement technique, ces fichiers vidéo sont très lourds et très difficiles à être diffusés sur un site dans leur intégralité. Les solutions permettant ces diffusions seront étudiées sachant que notre commune contrairement à certaines autres ne dispose pas d'un service communication spécifique et donc les moyens techniques à disposition ne sont pas comparables.

Monsieur BRUN demande quand sera terminée la mise en sécurité du chemin de La Draille.

Monsieur CERPEDES lui indique que c'est en cours on finit de prendre en compte les avis des habitants pour apporter les dernières améliorations.

Monsieur BRUN s'interroge sur l'aménagement d'un ruisseau au Chemin de la transhumance et souhaiterait savoir si une étude hydraulique a été réalisée préalablement à ces travaux.

Monsieur CERPEDES lui signale qu'il ne s'agit pas de l'aménagement d'un ruisseau, mais que ces travaux ont consisté à récupérer des eaux qui arrivaient de façon tout à fait anarchique pour les amener vers le ruisseau du Rouvègues et que donc il n'y a pas eu d'étude hydraulique.

Madame BONNETE-FAVRE souhaiterait connaître les modalités d'attribution des salles municipales.

Monsieur CERPEDES lui indique qu'une délibération du conseil municipal fixe ces modalités et qu'en ce qui concerne les associations « dites politiques » elles peuvent bénéficier d'une salle de façon gratuite et ce, une fois par an.

Madame BONNETE-FAVRE souhaiterait savoir quand les travaux de rénovation de l'Avenue Danielle Casanova pourront être programmés.

Monsieur CERPEDES lui indique que ceux-ci seront réalisés avant la fin de l'année.

Une réunion des riverains a été organisée le 6 Avril et les travaux de réseau d'eau commenceront le 18 Avril (devant les écoles) et ce pour une durée de 3 mois environ.

Monsieur PECON indique que les travaux prioritaires seront bien naturellement réalisés en premier lieu et que tout sera examiné par la suite.

Madame JAPIOT tient à préciser que compte-tenu de son vote sur le Budget, elle exprime son souhait de démissionner du Conseil Municipal.

Avant de clôturer la séance, Monsieur CERPEDES indique que jusqu'au 15 avril tout le monde est invité à donner son avis sur le nom de la future région, et il fait ensuite état des diverses manifestations à venir :

09 avril 2016 20 h 30 Salle Adrienne Horvath espace La Fare Alais Chorédanse danse pour Elsie

09 avril 2016 quartier Le Soulier Vide grenier Association de loisirs La Calade

10 avril 2016 Esplanade Ch. De Gaulle Vide grenier (Mode'Ific)

14 avril 2016 à 20 H 30 Salle Adrienne Horvath Spectacle Scène Nationale du Cratère « Quand j'étais Charles »

15 et 16 avril 2016 Foyer Georges Brassens Salon de l'environnement organisé par le CIL

16 avril 2016 20 h 30 Gala culture gitane Salle Adrienne Horvath espace La Fare Alais Association rumbas y cumpas

17 avril 2016 journée camarguaise Foyer Georges Brassens Repas et récital de Régine Pascal organisée par UFS –

23 avril 2016 Dans le cadre de l'amitié Franco Algérienne, L'association France El Djézira propose Salle Adrienne Horvath espace La Fare Alais, un Film de Ali Mouzaoui « Le menteur » (entrée libre)

23 et 24 avril 2016 « ART'SAINT-MARTIN » Foyer Georges Brassens de 10 h 00 à 18 h 00 entrée libre organisé par Les amis de la médiathèque

29 avril 2016 Foyer Georges Brassens 19 h 00 « La comète Ortolan » Clôture Stage de chant technique vocal Concert ouvert à tous Entrée libre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Nombre de présents : 23

MM CERPEDES – PIALAT – SEKARNA – VALERO – ANDRÉ - PECON - VOINDROT –
WILLENS - BONNEFOUS – THIERRY - MARTIN – JAPIOT - CAMPANELLA – KHENCHOUCH
– ROULLEAU – BURILLO - - SAGIT' - PALAT – BRUN - - BONNETE FAVRE - NOYÉ -
AMBLARD

Nombre d'Absents Représentés : 3 (MMES FOUGHAR-FABRE-MEDICO)

Nombre d'Absent : 1 M NOYE

Conseil Municipal du Jeudi 7 Avril 2016

Budget Primitif 2016

Présentation par Cédric Valero

Cher(e)s Collègues,

Pour les ordres du jours N°2 et 3, il reviendra aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les comptes de gestion 2015 tenus par le trésorier municipal ainsi que sur les comptes administratifs 2015 tenus par le maire.

Il apparaît en fonctionnement 3.180.334,73 euros en dépenses réalisées et 3.620.769,23 euros en recettes ; et en investissement il apparaît 3.387.441,72 euros en dépenses et 2.737.469,14 euros en recettes.

En ce qui concerne le budget général, le compte administratif fait apparaître un excédent brut global de 1.558.905,93 euros.

Le résultat de l'exercice se décompose de 710.252,98 euros en fonctionnement et de 848.652,95 euros en investissement.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, inscrits en dépenses, s'élèvent à 2.712.171,76 euros tandis que les reports de recettes s'élèvent à 1.521.139,79 euros.

Le résultat comptable net de l'exercice laisse donc apparaître un excédent de 710.252,98 euros en fonctionnement et un besoin de financement de 342.379,02 euros en investissement, soit un excédent net de 367.873,96 euros.

Pour mémoire, je rappelle que quand nous avons été élus, en 2014, l'excédent net, donc le report, était de 243.393,47 euros. Tel madame Soleil, l'opposition nous avez prédit que nous allions dans le mur avec notre budget.

Sur seulement 9 mois d'action en 2014, nous avons présenté un excédent net de 269.818,48 euros pour le budget 2015, 26.425,01 euros de plus, soit une amélioration de près de 11 %.

Avec 367.873,96 euros d'excédent net sur l'année complète 2015, nous dégageons 98.055,48 euros de plus d'excédent net, c'est une nouvelle amélioration de plus de 36 % que nous avons réalisé, preuve que notre maîtrise budgétaire et que notre gestion rigoureuse des deniers publics portent leur fruit.

Preuve aussi que l'équipe précédente laissait filer les dépenses sans se soucier que c'est l'argent des Saint-Martinois qu'ils dilapidaient.

Et dire qu'après, avec un toupet extraordinaire, certains essayent de nous donner des leçons sur nos dépenses ! Je pense, entre autres, au projet de réaménagement des parkings qui verra le jour d'ici cet été, et qui va ravir d'abord les parents d'élèves et les commerçants, et pas seulement les pétanqueurs et les joueurs de loto, comme nous avons pu le lire sur les tracts de l'opposition, décidément bien en manque d'inspiration. Je pense aussi à la mise aux normes du stade et de la pose de sa pelouse synthétique, qui fera le bonheur de la quinzaine d'équipes du club de football avec ses quelques 240 licenciés, mais qui fera aussi le bonheur de nos enfants des écoles qui auront enfin accès à un équipement de grande qualité.

Nous sommes sérieux et pragmatiques. Tous les projets qui remontent des adjoints et des conseillers municipaux sont pris en compte. Le programme pour lequel nous avons été élus se met en place au fil des mois et des années. A la fin du mandat, nous pourrons faire les comptes, et nous n'aurons aucun mal à faire mieux que l'ancienne équipe municipale. En effet, je rappelle que les deux tiers de leur programme de 2008 n'avait pas été réalisé en 2014. Pour notre part, c'est au contraire les deux tiers de notre programme que nous avons d'ores et déjà mis en œuvre. Quand on prend des engagements devant les électeurs, on tient ses promesses. C'est ce à quoi la majorité municipale s'emploie depuis 2 ans.

En ce qui concerne le budget annexe du service de l'eau, le compte administratif fait apparaître un excédent brut global de 153.930,01 euros.

Le résultat de l'exercice se décompose de 53.469,06 euros en exploitation et de 100.460,95 euros en investissement.

Les restes à réaliser de la section investissement, inscrits en dépenses, s'élèvent à 136.328,14 euros tandis que les reports de recettes sont de 569.205,74 euros.

Le résultat comptable net de l'exercice laisse donc apparaître un excédent de 53.469,06 euros en exploitation et un besoin de financement de 35.867,19 euros en investissement.

En ce qui concerne le budget annexe du service de l'assainissement, le compte administratif fait apparaître un excédent brut global de 51.075,93 euros.

Le résultat de l'exercice se décompose de 23.843,91 euros en exploitation et de 27.232,02 euros en investissement.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, inscrits en dépenses, s'élèvent à - 27.232,02 euros tandis que les reports de recettes sont nuls.

Le résultat comptable net de l'exercice s'établit donc à 23.843,91 euros en exploitation et à 0 en investissement, soit un excédent net de 23.843,91 euros.

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement et des résultats d'exploitation de l'exercice 2015, à l'ordre du jour N°4, au niveau du budget général, la section de fonctionnement du compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de 710.252,98 euros.

Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement inscrit au budget 2015 était de 463.469,48 euros.

La section d'investissement enregistre un besoin de financement de 342.379,02 euros, c'est pourquoi il vous sera proposé d'y affecter cette somme qui sera reprise à l'article 1068 du budget primitif 2016.

Il vous sera aussi proposé de maintenir la différence, soit 367.873,96 euros en section de fonctionnement.

Au niveau du budget annexe du service de l'eau, la section d'exploitation du compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de 53.469,06 euros.

Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement inscrit au budget 2015 était de 35.926 euros.

La section d'investissement enregistre un besoin de financement de 35.867,19 euros, somme qui sera inscrite à l'article 1068 du budget de l'eau.

Au niveau du budget annexe du service de l'assainissement, la section d'exploitation du compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de 23.843,91 euros.

La section d'investissement, quant à elle, n'enregistre pas de besoin de financement. C'est pourquoi il vous sera proposé de maintenir l'excédent de 23.843,91 euros en section d'exploitation.

Une fois l'affectation des résultats votée, il vous sera proposé d'adopter le budget primitif 2016 à l'ordre du jour N°5.

Le budget primitif 2016 présente 3.486.419,96 euros en fonctionnement et 3.496.724,72 euros en investissement, soit un total de 6.983.144,68 euros en dépenses comme en recettes.

Comme les années précédentes, la préparation du budget 2016 s'est faite dans un contexte d'aggravation des politiques nationales d'austérité, concrétisé au niveau communal par une baisse des dotations de l'Etat. Les décisions gouvernementales impliquent une nouvelle baisse de 43.000 euros pour notre commune cette année. Ce sont déjà près de 200.000 euros que notre équipe a été contrainte d'économiser depuis notre prise de fonction.

Ces 43.000 euros de baisse de dotations, nous aurions dû les retrouver à l'article 7411 des recettes de fonctionnement. Or, si vous avez fait le calcul, la baisse de dotation forfaitaire est au final de 34.073 euros. La dotation forfaitaire est calculée sur la base du nombre d'habitants, l'INSEE ayant constaté une augmentation de la population saint-martinoise, c'est ce qui explique qu'au final la baisse de dotation est un peu moindre que prévue. La dotation forfaitaire sera donc cette année de 602.327 euros. La commune se voit ainsi privée de près de 110.000 euros par rapport à 2013, et le phénomène s'aggravera encore l'an prochain.

Autre baisse de ressources, je vous en avais parlé lors du débat d'orientation budgétaire, c'est l'histoire des vases communicants entre le FCTVA et la taxe d'habitation. Les estimations prévoient que nous pourrions récupérer 5.500 euros de FCTVA sur l'entretien des bâtiments, à valoir sur le budget primitif 2018, ce qui est nouveau. Par contre, les estimations prévoient également une perte de 17.000 euros sur la taxe d'habitation. Pire qu'une mesurette de compensation, notre commune perd donc au final 11.500 euros à cause de ces nouvelles dispositions de la loi de finances 2016 adoptées par le gouvernement.

Malgré tout, comme nous nous y sommes engagés, nous tiendrons notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. A l'ordre du jour N°6, le taux concernant la taxe d'habitation reste donc fixé à 13,55 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti à 52,68 %.

Par contre, et ce n'est pas une faute de frappe, vous avez certainement constaté que le taux sur le foncier bâti est fixé à 22,89 % cette année, en baisse de 6 points par rapport à l'an dernier.

En annexe, vous avez une étude sur les conséquences du transfert partiel du taux de taxe foncière. Les 50 maires d'Alès Agglomération se sont mis d'accord pour transférer 6 points de fiscalité des communes vers l'agglomération. Nous devons nous y attarder un peu pour expliquer cette décision qui résulte du mariage des 73 communes au 1^{er} janvier prochain, conséquence de la loi NOTRe. En effet, la fusion d'Alès Agglomération avec le Pays Grand'Combien, Vivre en Cévennes et Haute Cévennes, impliquait de fait une augmentation des impôts pour les 50 communes d'Alès Agglomération qui a des taux de fiscalité plus faibles que les 3 autres communautés de communes.

Dans le détail, il faut déjà remonter à l'ancienne fusion des 16 communes du Grand'Alès avec les 34 nouvelles. Ce problème s'était posé, dans de moindres proportions, mais Alès Agglomération devait passer d'un ancien taux nul à un taux de 0,297 %, ce qui correspondait au taux moyen pondéré de l'époque. Un lissage sur 13 ans avait été programmé pour atténuer l'augmentation des impôts.

Le taux sur le foncier bâti d'Alès Agglomération aurait été, en 2016, de 0,084 %. La nouvelle fusion a impliqué de rattraper obligatoirement l'écart, portant ce taux à 0,297 %. C'est donc une première hausse de 0,213 points qui est incompressible et qui résulte de la naissance d'Alès Agglomération en 2013.

Arrive désormais la nouvelle fusion qui va donner naissance à une agglomération à 73 communes. Le taux moyen pondéré concernant la taxe sur le foncier bâti a été calculée à 1,56 %. En l'état, c'est donc une hausse de 1,26 points supplémentaires qui se profilait. Les 50 maires ont donc décidé de transférer 6 points d'impôts sur le foncier bâti à Alès Agglomération pour tendre vers le taux moyen pondéré recalculé à 6,39 %.

La nouvelle fusion va donc impliquer une augmentation du taux d'Alès Agglomération sur le foncier bâti de seulement 0,09 points. Sans accord des 50 maires, le taux aurait été fixé à 1,56 points dès le 1^{er} janvier 2017. C'est une mesure qui, globalement, va rester dans l'ombre, pourtant elle va permettre une grosse économie aux contribuables, puisque, sans accord, le taux aurait automatiquement augmenté de plus de 400 % comme indiqué en annexe.

Ce transfert de 6 points de taxe sur le foncier bâti, cela représente pour Saint-Martin un transfert d'imposition de 222.300 euros. Cette somme sera intégralement reversée à la commune par le biais de l'attribution de compensation. Cette somme sera réévaluée chaque année en fonction des bases fiscales. Mieux, à l'initiative et sur proposition de notre Maire Claude Cerpèdes, Vice-Président d'Alès Agglomération, les 50 maires se sont mis d'accord pour que la réévaluation tienne également compte des bases physiques que sont les nouvelles constructions.

Pour information, concernant la taxe d'habitation, la fusion impliquera aussi de prélever 33.454 euros supplémentaires, en l'état, pour Saint-Martin. Cela représente environ 17 euros par foyer, qui seraient lissés, vraisemblablement, sur 10 ans. Les 50 maires ont jusqu'au 1^{er} octobre pour se mettre d'accord sur les abattements. Ils continuent de travailler avec leurs services municipaux et avec les services de l'agglomération pour là aussi minimiser l'impact pour les contribuables.

Au niveau des investissements, je disais précédemment que le réaménagement des parkings verrait le jour d'ici l'été. De même, la réhabilitation du stade devrait démarrer au mois de juillet pour s'achever en février 2017. L'achat du terrain figure donc en dépenses d'investissement pour un montant de 356.100 euros.

En parallèle, les travaux de réparation des voiries endommagées par les inondations de septembre 2014 sont en cours depuis plusieurs mois. Les dégâts sont considérables, je rappelle qu'il y en a pour 1,7 millions d'euros uniquement pour les voiries. Il convient d'y ajouter les 560.000 euros de dégâts sur le réseau d'eau potable. Les travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année.

Sur cet exercice, il faut également prévoir du gros entretien. C'est ainsi que nous inscrivons 60.000 euros pour le remplacement des chaudières des écoles Langevin-Wallon et Henri Barbusse, pour le foyer Georges Brassens, pour la Castagnade, ainsi que pour le chauffage de la salle Capitaine Albert. Des menuiseries, volets roulants et stores sur divers bâtiments sont également à remplacer pour 18.500 euros au total.

Il convient également de prévoir 5.000 euros pour les vitrages, hublots et projecteurs de l'Espace La Fare Alais.

Nous envisageons l'achat d'une balayeuse automotrice pour 18.000 euros ainsi qu'une voiture électrique pour 22.000 euros. Nous l'avons déjà évoqué, cette dernière vient en remplacement du véhicule essence actuel de la Police Municipale. Je précise que 22.000 euros, c'est la somme à inscrire en investissement, mais que nous aurons un retour en aides de l'Etat d'au minimum 9.000 euros qui viendront diminuer d'autant le prix réel d'achat du véhicule électrique.

Vous retrouvez aussi en investissement la 1^{ère} tranche des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments publics, pour un montant de 36.573 euros. Entre autres, il faut encore noter les 12.000 euros pour la construction de caveaux et pour l'aménagement d'un nouveau jardin du souvenir. En effet, concernant les caveaux, il s'avère que plusieurs ventes se sont produites, et il convient donc d'en construire de nouveaux pour répondre aux besoins. Quant au jardin du souvenir, nous avons constaté qu'il n'était pas aux normes. De ce fait, les cendres et les graviers s'accumulent et l'esthétique générale n'est plus guère appropriée au recueillement. Il est impossible de réaménager le jardin du souvenir existant, pour des règles déontologiques et réglementaires évidentes. C'est pourquoi il sera aménagé un nouveau jardin du souvenir, cette fois-ci dans les règles de l'art.

Plus loin dans le budget, à l'ordre du jour N°7, nous devons délibérer sur les subventions au C.C.A.S. et aux associations.

Nous pouvons constater que le budget du C.C.A.S. est en léger recul. C'est uniquement dû au départ en retraite d'un agent en cours d'année.

Dans les associations, nous inscrivons 500 euros de plus pour l'association du personnel municipal Entr'Nous. En effet, nous sommes encore loin de la règle du 1 % pour les comités d'entreprises, et même si les effectifs sont en dessous du plafond des CE, nous essayons de nous rapprocher de ce 1 % un peu plus chaque année.

Nous retrouvons ensuite une subvention de 120 euros à l'A.D.I.R.P. qui mène comme action la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation le dernier dimanche du mois d'avril de chaque année. Nous lui accordons donc la même subvention que pour la F.N.A.C.A. et le C.A.D.I.R..

Enfin, nous en avons parlé en conseil municipal, nous inscrivons 600 euros pour l'entretien de la borne de recharge électrique qui va être installée. Comme c'est pour un syndicat mixte, le versement se fait sous forme de subvention et non sous forme de facturation. C'est pourquoi cette somme apparaît ici.

A l'ordre du jour N°8, nous devons délibérer sur l'imputation des biens de faible valeur en section d'investissement, et ce afin de récupérer le Fond de Compensation pour la TVA, dit FCTVA.

A l'ordre du jour N°9, nous devons ensuite adopter le budget primitif 2016 du service de l'eau qui présente 97.601,87 euros en exploitation et 899.635,75 euros en investissement, pour un total de 997.237,62 euros en dépenses comme en recettes. C'est le report du reste à réaliser sur les travaux de réparation du réseau d'eau potable, consécutivement aux dégâts des inondations de septembre 2014.

Enfin, à l'ordre du jour N°10, nous serons appelés à voter le budget primitif 2016 du service assainissement qui présente 29.343,91 euros en exploitation et 32.732,02 euros en investissement, soit un total de 62.075,93 euros en dépenses comme en recettes.

Ce budget 2016, comme le précédent, démontre toute notre capacité à gérer, avec tout le sérieux nécessaire, les deniers publics. Je rappelle que suite à la coupe drastique des subventions de l'Etat, les services d'Alès Agglomération prévoyait pour notre commune le passage d'un l'excédent net de 243.393,47 euros en 2014 à 0 d'ici 2018. La prévision avait été établie sur la base des comptes administratifs 2014 bouclant le budget 2013 de l'ancienne équipe municipale.

Avec une augmentation de l'excédent net depuis 2 ans, à moins d'une nouvelle attaque gouvernementale d'ici là, nous pouvons aujourd'hui affirmer que Saint-Martin ne fera pas partie des mauvais élèves en 2018.

Flirter ou entrer en épargne nette négative aurait été dramatique pour les Saint-Martinois. Sans capacité d'autofinancement, la commune ne pourrait plus investir, pire, elle devrait drastiquement trancher dans les dépenses de fonctionnement, sans aucune possibilité de remplacer le moindre agent, aussi important soit son rôle. En parallèle, la commune devrait massivement augmenter les impôts pour ne pas risquer la faillite.

Cette vision, si elle reste présente pour bon nombre de communes, s'éloigne, pour l'instant, pour Saint-Martin. Au contraire, avec un excédent net en augmentation régulière, nous pouvons poursuivre nos politiques sociales, sportives, culturelles, éducatives. Nous pouvons poursuivre les travaux et les aménagements. Nous pouvons poursuivre sereinement la mise en œuvre de notre programme et de nos engagements.

Je vous remercie.

*Intervention de Jacques THIERRY pour les questions communautaires lors du
Conseil Municipal du 7 avril 2016.*

Compte rendu de l'assemblée plénière du Syndicat de l'Avène du 3 février 2016

Points essentiels :

- Budget primitif 2016, voté à l'unanimité, d'un montant de 6 994 890 €, se composant de
Section investissement : 4 774 740 €
Section fonctionnement : 2 220 150 €

Ce budget intègre un volume important de travaux de renouvellement de canalisations anciennes et fuyardes. Des subventions ont été demandées à l'Agence de l'Eau et au CD 30. Réponses attendues courant juillet. Obligation de souscrire à la Charte Qualité des Réseaux d'Eau Potable, dont les recommandations en matière d'études préalables conduisent à retarder les travaux de près de deux ans. Le Syndicat de l'Avène, en tant que co-financier de l'Agence de l'Eau, devrait rencontrer moins de difficulté. Le SDAGE, qui a finalement été adopté en décembre 2015, tient compte des inquiétudes et positions d'Alès Agglo et de l'Avène en particulier sur les limitations et répartitions des volumes à prélever et sur le calendrier des actions d'amélioration des rendements de réseau.

Dans la répartition des charges pour 2016, la participation des 21 communes s'élève à un total de 237 928 €, on peut noter que les villes d'Anduze et de Saint Martin sont à 0,00€.

- Le Schéma Directeur, commencé en décembre 2015 se poursuit en 2016. Il permettra à travers le diagnostic exhaustif du service, de cibler les actions prioritaires à programmer, en particulier en matière de renouvellement de canalisations.
- Une prime de fin d'année d'une enveloppe totale de 6 720 € est attribuée aux membres du personnel du Syndicat (5 personnes).
- Un avenant au contrat de délégation par affermage à SRDE-VEOLIA sera signé concernant la prise en compte
 - des évolutions réglementaires (loi Warsmann et loi Brottes)
 - du changement d'indicateur de performances du réseau et des pénalités associées.Le rendement du réseau en 2007 s'établissait à 37 %. Il est aujourd'hui passé à 65 %, ce qui est assez satisfaisant pour un réseau semi-rural. Cette progression témoigne des efforts conjoints entrepris depuis le début du contrat d'affermage.

Rappel de quelques chiffres

Le volume annuel d'eau potable produit est de l'ordre de 8 700 000 m³ d'eau.

La production maximale journalière est de 52 000 m³/jour (soit l'équivalent de 16 piscines olympiques).

Le Syndicat de l'Avène compte 18 000 abonnés (soit environ 38 000 habitants) desservis par un réseau public d'une longueur totale de 660 km et par 71 réservoirs.

(Je vous remercie de votre attention.)

INTERVENTION MADAME CHRISTINE JAPIOT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE 7 AVRIL 2016

IL M'EST IMPOSSIBLE DE VOTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT LE
NON-REMPLACEMENT DES AGENTS MUNICIPAUX QUI
PARTENT À LA RETRAITE.

JE SUIS MOI-MÊME FONCTIONNAIRE, TRÈS ATTACHÉE AU
SERVICE PUBLIC ET À SES VALEURS, JE CONTINUERAI DONC À
LE DÉFENDRE.

COMPTE-TENU DE CE VOTE JE VOUS PRÉSENTE DONC MA
DÉMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

CHRISTINE JAPIOT